COMPTE-RENDU

Conseil d'école de l'INP-AgroToulouse du jeudi 11 septembre 2025

Etaient présents ou représentés :

Collège A : Jean-Pierre Sarthou, Geneviève Nguyen, Corine Bayourthe (P) (Visio), Maritxu Guiresse.

Collège B : Valérie Barraud-Didier, Cécile Bonnefont, Julie Bornot (Visio), Bertrand Pourrut (Visio).

Collège BIATSS : Jean-Marie Arpizou, Julie Caminade, Benoît Gayssot, Virginie Suc Payré (Visio), Jérôme Silvestre.

Collège usagers : Mathias Testi, Noah Kane, Yanel Messal, Clémence Gouffier, Célia Frayssinet (Visio).

Personnalités extérieures : Jean-Claude Bartnicki (Visio), Cédric Cabanes (Visio), Julien Couaillier (Visio), Guillaume Dherissard (Visio), Joël Fraysse, Pierre-Benoît Joly (Visio), Georges Landa (Visio), Mélanie Tisné-Versailles (Visio).

Membres permanents : Dominique Poquillon, Pascal Laffaille, Thierry Liboz, Fabienne Stéphan, Nadine Panis.

Membres invités : Damien Trémeau-Busson (Visio).

Absents excusés : Olivier Glénat, Laurent Vezinhet, Dominique Lagarde, Nicolas Tousset, Nicolas Bastié, Carole Sinfort, François Purseigle (Procuration donnée à Corine Bayourthe), Agathe Lechevalier.

(P) = Procuration donnée.

La séance débute à 16h00.

1. Informations de la Présidente de Toulouse INP

La rentrée s'est bien déroulée dans l'ensemble pour les 3 Écoles.

Au niveau de La Prépa, Julien Pirrello et Françoise Jardinaud sont impliqués dans la réflexion sur la création de La Prépa sciences du vivant.

Concernant la réfection du terrain de football synthétique, le chantier a pris du retard. Il est financé à 100% par Toulouse INP à hauteur de 1 million/1,2 million. Sa livraison est prévue pour la Toussaint et servira pour toutes les Écoles de Toulouse INP pour les 15 à 20 prochaines années.

Un travail est actuellement fait par le DEPS (département des sports de Toulouse INP) pour l'ensemble des 3 Écoles au sujet de la vision globale de la santé étudiante. En effet, il y a des alertes sur la santé physique, la santé mentale et le bon équilibre dans un monde hyper-stressant.

Concernant le déploiement de l'École Centrale à Toulouse, une réunion a eu lieu avec le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et la Recherche le 4 septembre à 17h30 en présence de la Rectrice, la Rectrice déléguée de Région, la Présidente, le Directeur Général des Services (DGS), le Directeur de cabinet de Toulouse INP ainsi que le Directeur et le Président du conseil d'école de l'INP-ENSEEIHT. Nous sommes dans une impasse législative. En effet, il n'est donc pas possible de créer cette école dans l'Etablissement Public Expérimental (EPE) mais il est possible de la créer dans Toulouse INP. L'Etablissement est invité à réfléchir comment incuber une École Centrale comme école interne de Toulouse INP avant de partir autonome avec sa personnalité morale et juridique. Il faudra cependant travailler à moyens constants notamment en termes de bâtiments et personnels. Dans le cadre du code de l'éducation, cette décision passe par les instances de Toulouse INP. Un vote sera soumis au CSA et au CA. Pour rappel de la Présidente, cette création ne fait pas partie du projet de la Gouvernance actuelle de l'Etablissement. Une réflexion est en cours avec les rectrices sur la méthodologie.

2. Informations sur le calendrier des élections partielles des conseils d'école de Toulouse INP - pour information

La Présidente fait un point sur les élections partielles de l'Établissement car il y a des vacances d'élus dans des commissions et conseils de l'Établissement et les 3 Écoles. Dans les détails, il y a 2 sièges à changer à l'N7, 2 sièges à l'A7, 2 sièges à AgroToulouse (1 siège pour le collège B à partir du 1er septembre et 1 siège pour le collège A à partir du 28 novembre concernant le conseil d'Ecole) et plusieurs sièges à la Commission Recherche.

Les élections ont été regroupées afin de faire des économies sur la plateforme LEGAVOTE.

La commission électorale va se réunir dans la deuxième quinzaine de septembre et des documents provisoires de travail sont présentés.

La Secrétaire Générale de l'École détaille les postes à pourvoir ainsi que le calendrier de vote qui est très contraint.

3. Projet d'arrêté portant sur l'organisation du scrutin relatif à l'avis du Conseil de l'INP-AgroToulouse sur la nomination du directeur de l'école au 1er janvier 2026 – pour vote

La Présidente remercie la Secrétaire Générale pour le travail qui a été fait sur l'arrêté électoral avec le DGS en partant sur des modèles du Code de l'Éducation.

La Secrétaire générale présente la procédure de nomination du Directeur de l'INP-AgroToulouse au 1er janvier 2026 et explique que nous allons décider des modalités d'organisation du scrutin pour que le conseil d'école puisse donner un avis sur cette nomination le 4 novembre 2025. Ce conseil sera présidé par Julien Couaillier, Président du conseil d'école.

Fabienne Stéphan présente le projet d'arrêté et en fait la lecture et l'explication de chaque point.

La vacance de poste a été publiée au Bulletin Officiel du 28 août par décision du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 18 septembre à 23h59, soit 3 semaines à compter du 28 août. Lors du dernier conseil, nous avions fixé la date du 26 septembre comme date limite de dépôt des candidatures afin de permettre la réception des candidatures tout le mois de septembre. Cependant, le Ministère a fixé cette date butoir à 3 semaines à compter de la publication pour le Bulletin Officiel de l'éducation, soit au 18 septembre.

Toute personne qui a vocation à enseigner dans l'école peut candidater sans condition de nationalité. N'importe qui peut se présenter, élu ou non élu au conseil d'école. Le Ministère sera consulté concernant la recevabilité des candidatures si la question se pose.

Après le 18 septembre et après validation du DGS, les dossiers de candidature seront mis à disposition des membres du conseil d'école.

Concernant la campagne électorale, l'affichage se fera dans le hall du bâtiment A et en ce qui concerne l'organisation des assemblées générales (AG), le candidat peut demander à organiser une réunion en présentiel ou en distanciel et peut faire sa demande jusqu'au 03 octobre à midi auprès du secrétariat de direction de l'Ecole. Le mode hybride est possible à condition que les candidats s'en occupent eux-mêmes. Une période de 2 semaines a été prévue pour l'organisation de ces AG et un traitement égalitaire sera respecté entre les candidats.

Le conseil d'école du 4 novembre se déroulera en présentiel uniquement en présence des membres du conseil, et élargi aux membres invités désignés par le conseil de l'école : la Présidente de Toulouse INP (ou son représentant), la Secrétaire Générale assistée par l'Assistante de direction pour assurer le bon déroulement du scrutin. Les invités assistent à la séance mais ne peuvent pas participer au débat car celui-ci est réservé aux seuls membres. Les modalités d'attribution des procurations sont les mêmes que pour les conseils d'école ordinaires. 2 procurations maximum par membre, tous collèges confondus.

Une modification d'une phrase de l'article 5.2 est demandée concernant le nombre de membres en exercice car des élections sont en cours pour le renouvellement d'un siège et nous ne sommes pas certains que ce siège sera pourvu le 4 novembre.

Les candidats auront une présentation de 60 minutes chacun dont 30 minutes maximum de présentation suivie d'un échange avec les membres élus du conseil de l'école. Un tirage au sort sera effectué en début de séance par la Secrétaire Générale pour déterminer l'ordre de passage des candidats.

La Présidente et la Secrétaire Générale apportent des précisions : un candidat ne peut assister à la présentation des autres candidats à l'exception d'un candidat à la fois membre élu du conseil d'école. Il peut, s'il le désire, siéger durant l'intégralité de la séance et prendre part au vote mais il n'est cependant pas autorisé à participer aux échanges et à poser des questions à l'issue des échanges. Du point de vue du Rectorat, la qualité d'élu prime par rapport à la qualité de candidat.

Les débats ne seront pas retranscrits dans le PV de la séance qui se limitera au résultat du vote. Le bureau de vote est composé comme suit : le Président du conseil d'école et deux assesseurs qui seront choisis par tirage au sort.

Le vote se fera à l'urne à bulletin secret avec un scrutin à trois tours. Le directeur sera désigné dans l'avis du conseil de l'école à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours du scrutin. Il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité simple en cas d'égalité lors des deux premiers tours. Le candidat ayant obtenu le plus de voix à l'issue du troisième tour est proposé à la fonction de directeur dans l'avis qui sera transmis au rectorat le lendemain du conseil d'école. En cas d'égalité, c'est à dire si l'élection n'est pas acquise à l'issue des trois tours de scrutin, la séance sera automatiquement close et le conseil sera à nouveau convoqué le jeudi 13 novembre 2025 à 14 heures.

Le Directeur actuel qui se présente ne participe pas à la séance puisqu'il ne fait pas partie des membres invités.

Il est demandé de préciser à qui est élargi le périmètre des membres invités de la séance du 04 novembre et qui le décide. Les membres du conseil d'école décident des membres invités.

L'arrêté électoral sera affiché dans le hall du bâtiment A de l'école, sur l'intranet Mercure et fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'école car s'il y a des candidats externes, il faudrait qu'ils puissent avoir connaissance de ces modalités.

Approuvez-vous l'arrêté d'organisation du scrutin relatif à l'avis du Conseil de l'INP-AGROTOULOUSE sur la nomination du directeur de l'école au 01.01.2026, modifié comme suit en séance ?

La phrase suivante est supprimée article 5.2 :

« Le quorum se calcule sur la base des 30 membres composant le conseil. Il est atteint lorsque au moins 16 membres sont effectivement présents. »

Approuvé à l'unanimité.

La Présidente a reçu des candidatures mais ne peut pas communiquer sur ce sujet avant la date de fin de dépôt des candidatures.

4. <u>Commission des titres d'ingénieurs</u>

- **Note de politique d'orientation stratégique INP-AgroToulouse (pour vote)**

Le Président du conseil d'école présente ce point.

Cette note a été conjointement rédigée avec Julien Couaillier, Guillaume Dhérissard et Cédric Cabanes, tous trois membres du conseil d'école. Cette note visait à mettre à jour la précédent version 2016-2020 mais de façon à ne pas restreindre la capacité d'agir de la prochaine équipe qui dirigera l'INP-AgroToulouse.

Julien Couaillier rappelle que cette note est un passage obligé du dossier pour la Commission des Titres d'Ingénieur (Cti) et rappelle les grands items notés et appréciés par la Cti. Ils ont été repris par rapport à la grille de notation de la Cti.

Après discussion, des changements ont été apportés à la note comme :

- « Changement climatique » au lieu de « transition climatique » ; modifier la phrase telle quelle dans la note : « De nombreuses transitions se font ainsi jour en France et plus globalement au niveau mondial en lien avec le dérèglement climatique et ses enjeux de sécurité alimentaire : transition énergétique, transition agro-écologique, transition comportementale. » ;
- Suppression d'une répétition d'une portion de phrase en page 2 : « du schéma régional de l'enseignement supérieur, » ;
- Modifier la phrase : « répondre aux évolutions des besoins du monde socio-économique ainsi que les institutions publiques » par « répondre aux évolutions des besoins du monde socio-économique ainsi que **des** institutions publiques »

Un élu étudiant fait remarquer que dans la partie 4 l'Intelligence Artificielle (IA) est abordée de manière positive alors qu'il y a différentes problématiques en lien avec l'IA, comme le coût environnemental et énergétique qui ne sont pas évoqués dans la note. Il a donc été décidé d'ajouter : « Former des

ingénieurs aptes à exploiter de manière critique les technologies émergentes » et « ces outils peuvent renforcer ».

Dans le point 1, pour les réseaux nationaux, il a été décidé d'ajouter « Les Agro Occitanie Ouest ».

Approuvez-vous la note de politique d'orientation stratégique INP-AgroToulouse 2025-2029 modifiée en séance ?

Approuvé à l'unanimité.

- **Présentation de l'état d'avancement du rapport d'autoévaluation (pour information)**

Cécile Bonnefont présente l'état d'avancement du Rapport d'Auto-Evaluation pour la Cti qui sera déposé au plus tard le 26/09/2025.

Un échange a lieu sur le SWOT général qui sera finalisé le lendemain.

5. <u>Questions diverses</u>

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 17h40.

Les prochains conseils d'école auront lieu le 04 novembre 2025 à 8h30 en présentiel (avec une date de repli le 13 novembre à 14h00) et le 27 novembre à 9h00.